

COMMISSION CHAMPIONNATS SENIORS

Réunion du 2 aout 2022

Présents : MM FOURE – GRAIN – PATTE

CHANGEMENT DE GROUPES

Suite aux engagements des équipes en championnat de D1 à D5, il s'avère que 3 équipes ne renouvellent pas leur engagement :

- HAUTVILLERS en D4
- HUPPY en D5
- CLERY SUR SOMME en D5

Pour remplacer HAUTVILLERS en D4, c'est l'entente YVRENCH/GAPENNES qui est le meilleur 2^{ème} des clubs n'ayant pas accédé de D5.

L'entente YVRENCH/GAPENNES étant en infraction par rapport au statut de l'arbitrage (3^{ème} année donc interdiction d'accéder), on doit aller chercher le suivant.

C'est donc MOLLIENS OLYMPIQUE qui accéderait en D4.

Il convient de rééquilibrer les groupes du fait de l'accession de MOLLIENS et du retrait d'HAUTVILLERS.

BERNAVILLE/PROUVILLE part du groupe de D4 C pour aller en D4 B

MOLLIENS OLYMPIQUE arrive en D4 C

Pour remplacer CLERY SUR SOMME (D5 F), HUPPY (D5 B) et MOLLIENS (D5 C), ce sont les équipes de BEAUQUESNE (D6 D) – BOVES 2 (D6 G) – EAUCOURT (D6 C) qui en tant que meilleur 2^{ème} des clubs n'ayant pas accédé de D6.

Là aussi, il convient de rééquilibrer les groupes du fait de des 3 accessions.

LE BOISLE (D5 C) partirait en D5 B

BRAY SUR SOMME (D5 E) partirait en D5 F

BOVES 2 partirait en D5 E

BEAUQUESNE et EAUCOURT 2 arriveraient en D5 C

DEMANDE DES CLUBS

Suite à la parution des groupes de D1 à D5, 2 clubs se sont manifestés afin de changer de groupe.

Les clubs de PLESSIER et d'HANGEST en SANTERRE demandent à jouer dans le Santerre.

La commission rejette cette demande pour 2 raisons :

- Le groupe du Santerre est déjà complet
- Les distances kilométriques sont nettement moindres dans le groupe actuel Amiénois Est que d'aller dans le groupe Santerre

COMPOSITION des GROUPES de D6

Suite aux engagements (clos à ce jour) et aux montées de D6 en D5, il s'avère qu'il ne reste que 51 équipes engagées en D6 pour la saison 2022/2023.

La commission propose de faire 4 groupes de 10 équipes et 1 groupe à 11 équipes.

Pour les clubs ayant 2 équipes en D6, la commission confirme :

- que les 2 équipes seront dans 2 groupes distincts
- que c'est l'équipe ayant le plus petit numéro qui aura vocation à accéder

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Blangy Bouttenc. Sep 3	Abbeville Fc 1	Amiens Montieres 3
Cayeux Sc 1	Abbeville Menchecourt 2	Breilly 1
Chepy Es 3	Cambron Js 3	Fouilloy Sc 2
Feuquieres Aae 1	Feuquieres Aae 2	Hangest en Santerre Us 2
Gamaches As 4	Hautvillers As 1	Lignieres Chatelain Us 3
Le Titre/Sailly Es 3	Le Titre/Sailly Es 2	Namps Maisnil As 2
Oisemont Fc 3	Long As 2	Picquigny As 2
Oisemont Templiers Sc 3	Longpre A2LC 2	Pont de Metz 1
Vismes au Val As 2	Millencourt Frs 2	Prouzel As 2
WD As 2	Neuilly L'Hopital Us 2	Sains/St-Fuscien Es 3
	Saint Valery Baie Fc 3	

Groupe D	Groupe E
Amiens Pigeonnier 3	Bray sur Somme 2
Bernaville Prouville Sc 2	Cartigny Us 2
Blangy Tronville Fc 2	Dompierre Fc 1
Corbie US 3	Ercheu RC2 1
Fienvillers Fc 1	Estrees Mons Fc 2
Fouilloy Sc 1	Licourt Es 2
Harbonnières US 1	Moislains Usc 2
Mericourt l'Abbé 2	Monchy Ol. 3
Moreuil Sc 3	Roisel Us 2
Vignacourt FC 2	Ste Emilie Epehy Es 2

Prochaine réunion : sur invitation

Le Président
P. FOURE

Le Secrétaire de séance
R. PATTE